

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-LOIRE Division Stratégie 17, rue des Moulins BP 10 351 43012 LE PUY EN VELAY CEDEX	PV n°430-20130625
PROCES-VERBAL du COMITE TECHNIQUE LOCAL du 25 juin 2013 à 9h00	

Le Comité Technique Local s'est réuni le 25 juin 2013 au Centre des Finances Publiques, 1 rue Alphonse Terrasson, sous la présidence d'Henri Rodier, directeur départemental des finances publiques, dans la formation suivante :

Représentants de l'administration :

- M. Rodier : Directeur Départemental des Finances Publiques
- Mme Croizier : Directrice du Pôle Pilotage et Ressources

Représentants du personnel :

- au titre de CGT FIP 43

- M. Trescarte, titulaire ;
- Mme Poble, titulaire.

- au titre de FO DGFIP 43

- M. Coffy, titulaire ;
- M. Sagnard, titulaire ;
- Mme Bonello, titulaire.

- au titre de Solidaires Finances Publiques

- M. Cohade, titulaire ;
- M. Ciachera, titulaire ;
- Mme Delorme, suppléante ;
- M. Pons, suppléant.

Le secrétariat est assuré par M. Roblin.

M. Trescarte (syndicat CGT FIP 43) est chargé des fonctions de secrétaire adjoint.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Bilan de la formation professionnelle 2012 ;
2. Rapport d'activité de la DDFIP 2012 ;
3. Détermination des plages horaires des services de direction ;
4. Questions diverses.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le président ouvre la séance à 9h05.

- Rappel de l'ordre du jour :

Les représentants de l'ensemble des organisations syndicales s'étonnent à nouveau de l'absence d'approbation de procès verbaux à l'ordre du jour. Ils font une nouvelle fois observer un retard important dans l'approbation des procès verbaux des séances institutionnelles. Le président indique que sur un plan strictement réglementaire, il ne peut signer les procès verbaux de son prédécesseur. Il réitère sa volonté d'apurer ce retard. Le président indique que chaque procès verbal devra être transmis pour la séance suivante, approuvé et signé

Par ailleurs, les propositions de Procès Verbal seront transmises au secrétaire adjoint ainsi qu'en copie sur les boîtes fonctionnelles de chaque organisation syndicale.

M. Trescarte déplore ces retards, mais précise qu'il faut traiter les PV de manière rationnelle. Même si les PV ne sont pas présentés systématiquement à la séance suivante, ils ne doivent pas traîner démesurément. La CGT FIP 43 a toujours demandé que les propositions de PV soient envoyées à chaque OS pour relecture. Elle approuve donc la proposition du nouveau directeur. Elle en profite pour redemander que les PV des CTL, une fois votés, soient mis en ligne sur Ulysse 43 pour que tous les agents du département sachent les tenants et aboutissements des travaux les concernant directement sur leur lieu de travail.

- Déclarations liminaires de chaque organisation syndicale
 - Déclaration liminaire de M. Coffy (cf. document en annexe 1) ;
 - Déclaration liminaire de M. Trescarte (cf. document en annexe 2) ;
 - Déclaration liminaire de M. Cohade (cf. document en annexe 3).

A l'issue des déclarations liminaires qui font une large place à la démarche stratégique, le président informe les représentants des personnels qu'il ne fera pas de commentaire sur les sujets hors de sa compétence. Son objectif est de prendre en compte les attentes des agents et adapter la mission de service public dans le cadre de la démarche stratégique validée par les ministres. Il informe les représentants du personnel qu'il participera le 3 juillet 2013 à une réunion de présentation de la démarche stratégique et que la présentation en CTR de la démarche stratégique aura lieu le 9 juillet.

M. Trescarte, représentant CGT FIP 43, s'interroge sur la capacité des agents à découvrir le chemin sur le site Ulysse national qui leur permette de faire des propositions d'amélioration continue. Il stigmatise cet espace qui découle de la mise en œuvre de la MAP (Modernisation de l'action Publique – nouvelle version de la RGPP) :

« Pour celles et ceux d'entre nous qui ne le savent peut-être pas encore, il existe dans Ulysse national, sous la rubrique Simplifications (Flash, retrouver les réponses, tous agents, fonction transverse) un espace dédié aux recherches de simplifications dans notre administration. Il cite un petit exemple de cette participation active des personnels demandée par la DG qui devrait éclairer notre chandelle. Cet espace permet de formuler directement des propositions de simplifications, elles peuvent venir de directions locales, de services ou des agents eux-mêmes. A chaque proposition, il y a une réponse de l'administration centrale. Cet espace semble destiné à faire émerger des idées nouvelles pour contribuer ainsi à améliorer les conditions d'exercice de nos missions et les conditions de vie au travail.

Dans les propositions de juin 2013, émanant de « tous agents » d'une DRFIP chère à un de nos anciens directeurs, la proposition suivante a jailli telle la lumière : « Augmenter la force de travail de la fonction publique en supprimant le régime des 35 heures : gain de 5,5% d'ETPT (récupération des 12 jours d'ARTT) ». Extraordinaire à l'heure où le point d'indice vient d'être gelé pour une année supplémentaire, où le calcul de nos retraites va certainement être remis en cause, où la majorité des services sont au bord de la rupture tant en moyens qu'en personnels, où la majorité des collègues croulent sous la masse de travail, sont épuisés et se font écrêter leurs heures mensuelles pour assurer au mieux leurs missions, où la mise en place du jour de carence oblige les collègues à prendre des congés ou des jours d'ARTT en lieu et place d'un jour de congé maladie, etc... Nous pouvons légitimement être étonnés qu'une telle mesure de simplification puisse être présentée à l'administration centrale par un ou des collègues de terrain. Il demande si la Centrale a répondu et quoi ? ».

Le président prend acte de sa remarque.

S'adressant à M. Coffy, représentant FO DGFIP 43, il lui indique qu'il a de la même manière bien entendu son message, faisant référence à la déclaration liminaire.

M. Rodier rappelle qu'il occupe le poste de Directeur des Finances Publiques de Haute Loire depuis le 3 juin 2013 . Il insiste sur deux points :

- son positionnement en qualité de Directeur au sein du département et sa volonté d'insuffler une dynamique en matière de conditions de vie au travail ;
- le dialogue social nécessaire, en interaction avec les enjeux, les priorités et les choix à faire concernant les missions et les services.

Il insiste sur le mode de direction collégiale qu'il souhaite instaurer et souligne que la démarche stratégique est une démarche constructive pour l'avenir.

M. Trescarte, représentant CGT FIP 43 est agréablement surpris car le directeur semble attacher de l'importance à l'avis de tous. Il souligne cependant que le présent est la résultante du passé et un gage de l'avenir. Il fait référence à la Révision Générale des Politiques Publiques de 2009 pour laquelle des directeurs ont pu prendre pour habitude de dire « je fais ce que je veux ».

Selon M. Coffy, représentant FO DGFIP 43 les directeurs n'ont pas le choix, ni la possibilité d'option dans le cadre de la démarche stratégique car la modernisation de l'action publique s'inscrit dans le processus de décentralisation. Il s'interroge d'autre part sur la survivance du poste de directeur départemental en Haute Loire et ajoute que tout laisse à penser que l'homme qui nous dirige (faisant référence au directeur général) ne connaît pas le métier des agents.

M. Rodier intervient et précise qu'aucune organisation ne fonctionne dans la crispation, sans des échanges et sans des projets d'avenir. Le Directeur Général, avec la démarche stratégique notamment, donne l'impulsion nécessaire.

M. Cohade, représentant Solidaires finances publiques, insiste sur le fait que les conflits et la rigidité créent des tensions.

A l'issue de ce préambule , l'ordre du jour est repris en son premier point.

1. Bilan de la formation professionnelle 2012

Mme Croizier, directrice du Pôle Pilotage et Ressources, présente le bilan de la formation professionnelle.

Les points marquants de l'année sont ainsi soulignés. Pour la première année, l'ensemble des concours de la DGFIP a donné lieu à des sessions fusionnées « Finances Publiques » et non plus par filière. Le volume des stages réalisés en local s'est maintenu par rapport à 2011. Le plan local de formation 2013-2014, en cours d'élaboration intégrera les besoins de chaque agent recensé dans *Gase/* et sera présenté lors du collège de la formation professionnelle qui se tiendra au cours de l'automne 2013.

M. Cohade, représentant Solidaires Finances Publiques, félicite les lauréats qui sont au nombre de trois pour l'année 2012 toute filière de concours confondu. Pour autant, il constate le peu de candidats reçus aux différents concours en dénonçant le nombre de places devenu dérisoire et la préparation devenue plus compliquée compte tenu des conditions actuelles de travail. Il soulève la problématique du tutorat en sortie d'école des agents et le manque reconnaissance de l'administration envers selon lui à la fonction de tuteur.

Pour M. Trescarte, représentant CGT FIP 43, le tutorat doit être rémunéré. C'est une demande constante de la CGT FIP 43.

Mme Bonello, représentant FO DGFIP 43, se fait l'écho de la situation des stagiaires à la sortie de l'ENFIP ne sont plus considérés comme des stagiaires mais sont utilisés immédiatement en tant qu'agents opérationnels. Elle signale à cet effet que l'agent effectue le travail demandé mais ne dispose pas de l'autorisation de signer. Il apparaît que la hiérarchie encadre insuffisamment le stagiaire durant sa période de formation dans les services.

M. Trescarte abonde dans ce sens et demande une vraie période de stage avec un tutorat bien défini.

M. Coffy, représentant FO DGFIP 43, étend le sujet à la filière gestion publique. Il souhaite avoir des précisions sur la durée des stages des contrôleurs et connaître la règle appliquée.

Mme Croizier lui indique l'obligation établie par l'ENFIP pour la filière fiscale d'effectuer une durée minimum de 4 mois en dehors du service d'affectation alors que pour la filière gestion publique cette durée minimum est de deux mois. Dans ce dernier cas, il s'agit bien d'une durée minimum qui a été localement prolongée pour les deux contrôleurs arrivés dans le département, leur stage faisant globalement cinq mois (1 mai au 30 septembre).

M. Rodier fait un point sur la procédure des agents de catégorie A et l'organisation des six premiers mois en stage premier métier. Il explique sa pratique consistant à faire un point d'étape sur trois périodes au cours de la formation pratique :

- en septembre, au cours de la période d'accueil ;
- en milieu de stage, afin d'effectuer un point d'étape ;
- en mars au terme de la période des six mois.

Le Président se montre particulièrement sensible à la problématique des déplacements des agents dans les CIF et ACIF. En effet, malgré le fait que la Direction Départementale des Finances Publiques de Haute Loire soit rattachée au Centre Interrégional de Formation d'Orléans, le service formation fait le maximum pour que les agents se déplacent quand cela est possible à Lyon plutôt qu'à Orléans lorsque le centre de Clermont-Ferrand ne peut organiser de sessions.

M. Coffy, représentant FO DGFIP 43, ne souhaite pas que la formation professionnelle se limite à un catalogue mais aspire à des formations réellement adaptées aux besoins de chaque agent. Il cite en exemple les formations envisagées sur les marchés publics, très spécialisées, alors que la plupart des agents auxquels la formation est destinée ont besoin de fondamentaux.

M. Rodier souligne qu'en effet les métiers sont techniques et qu'il est important de disposer de référents dans les services.

A cela, M. Cohade représentant de Solidaires finances publiques, dénonce certaines formations obligatoires, et leur inutilité au quotidien dans l'exercice des métiers alors qu'il est parfois difficile d'obtenir une formation demandée dans le cadre professionnel.

M. Coffy, représentant de FO DGFIP 43 estime quant à lui que la formation ne retrace pas les besoins réels.

M. Trescarte, représentant CGT FIP 43 s'interroge sur le contenu des formations.

Mme Bonello, représentant FO DGFIP 43, s'exprime également sur le contenu sans intérêt de certains stages qui pour autant présentaient un caractère obligatoire. Elle cite entre autre les stages DFE, Sirius Pro mais aussi stratégie patrimoniale du dirigeant de société qui se sont déroulés sur l'exercice 2012/2013.

Pour le Président, l'intérêt est de savoir si la formation a été profitable aux agents et aux services. La formation professionnelle nécessite un important effort de coordination, de logistique, et de connaissances à la fois techniques et pédagogiques. C'est parfois difficile de tout concilier et de réussir à répondre à l'ensemble des besoins.

2. Rapport d'activité de la DDFIP 2012

M. Rodier présente aux représentants du personnel le rapport annuel d'activité de la Direction Départementale des Finances Publiques de Haute Loire.

Des orientations ont été données afin que le rapport soit plus concis et rende sa lecture plus fluide. En effet le Président insiste sur la nécessité d'aller à l'essentiel et de ne pas surcharger les rapports. Le rapport est présenté de manière chronologique.

Le Président évoque un événement majeur qui a marqué l'année 2012 : la bascule des comptes de l'Etat dans *Chorus*. En parallèle à ce vaste chantier qui a fortement sollicité les équipes tant sur le plan physique que moral, l'activité de gestion des impôts, produits divers et amendes s'est poursuivie et les comptes ont pu être déposés dans les délais.

A cela, M. Coffy représentant de FO DGFIP 43 précise que l'inspectrice en poste au service Contrôle Qualité Comptable était présente jusqu'en août 2012 ce qui avait eu pour effet de contribuer fortement à la certification des comptes et au bon suivi du dossier.

Il revient sur le sujet de la bascule comptable et trouve le bilan incomplet et pauvre. D'une manière générale, il dénonce le caractère succinct de ce rapport qui ne permet pas de savoir comment les services remplissent leurs missions.

Il précise que, pour parvenir à la bascule comptable, il a été demandé de passer des écritures négatives. La rigueur comptable est implicitement mise à mal. D'autre part, il indique qu'il est dit que la Cour des Comptes a certifié des comptes faux. Il fait également état de la situation des restes à recouvrer de l'impôt des particuliers qui ne figure pas dans ce rapport.

M. Trescarte, représentant de CGT FIP 43, demande si des réponses existent sur ce sujet.

Le Président indique qu'il existe une question concernant l'ajustement des impôts avec la comptabilité générale ainsi qu'un sujet de prescription relatif aux amendes. Il entend initier deux réunions

→ une pour les amendes ;

→ une sur l'organisation de la Trésorerie du Puy Ville début juillet.

Au sujet des produits divers, le Président n'a pas de remarque particulière à faire.

M. Coffy représentant FO DGFIP 43 interroge la direction à propos des fonds de concours et des rétablissements de crédit.

M. Rodier explique que les fonds de concours sont une exception prévue par les textes au principe budgétaire de non affectation des recettes. Il en est de même aux rétablissements de crédits, autre mécanisme prévu par les textes lorsqu'une administration réalise une prestation pour une autre administration.

M. Coffy, représentant FO DGFIP 43, souhaite avoir plus de détails, notamment sur le taux de recouvrement. Il a constaté sa baisse. Il interroge le président sur le montant des prises en charge d'impôt.

M. Rodier explique qu'il s'agit du taux de prise en charge de l'exercice précédent.

Il précise que tous les ans un rapport sur les amendes est remis au procureur. Il s'engage à donner une explication plus claire sur les amendes. Un plan d'action sera mis en œuvre afin de promouvoir ce secteur.

La séance est suspendue à 12h00.

Reprise à 13h45

Mme Croizier liste les données chiffrées demandées par les représentants des personnels en matière d'impôts en précisant que ces données seront intégrées au rapport d'activité 2012.

Le Président commente les chiffres de TVA jusqu'en mai 2012.

Une baisse du chiffre d'affaires significative sur les 2 premiers mois de l'année est à noter, une stabilisation en mars puis même un rattrapage en mai. Il constate que le montant de TVA réalisé fin mai 2013 est équivalent à celui réalisé fin mai 2012.

Un point est fait sur la TVA déductible sur immobilisation.

M. Trescarte représentant CGT FIP 43 demande si la reprise est de retour.

M. Coffy représentant FO DGFIP 43 souhaite que les points de comparaison d'une année sur l'autre soient repris dans les rapports d'activité.

Le Président expose un autre fait marquant de l'année 2012. Un nouveau mode de contact a été proposé aux usagers qui ont la possibilité de réaliser des démarches dématérialisées à partir de leur espace abonné par le biais de l'appliquet *Gaia DEML*. On a recensé en Haute-Loire 613 contacts d'usagers via leur espace personnel.

M. Coffy représentant FO DGFIP 43 estime qu'en matière de réception physique, tout n'a pas été recensé.

M. Cohade, représentant Solidaires Finances Publiques, interroge le président sur la tendance actuelle de la contribution économique territoriale, est-elle la même que l'ancienne TP.

M. Rodier indique que la réforme de la CET est une réforme qui a demandé aux services une forte technicité et notamment au niveau du SFDL. Par ailleurs, le service SFDL a étoffé son portefeuille d'activités avec le versement des avances. Il a désormais des activités lissées sur l'année.

M. Coffy, représentant FO DGFIP 43, insiste sur le fait que les services ont beaucoup souffert des insuffisances de la centrale qui a donné des consignes très tardivement et parfois contradictoire sur la CET.

M. Rodier évoque les obligations à l'horizon 2014 pour les entreprises de télédéclarer et télépayer leurs impôts.

Mme Bonello, représentante FO DGFIP 43, indique qu'il y a beaucoup de blocages et par conséquent les entreprises appellent. La notion de coût est un sujet sensible dans les entreprises.

M. Cohade, représentant Solidaires Finances Publiques, précise que l'on a cru que la téléprocédure améliorerait la collecte de l'impôt. Or cela augmente la charge de travail des collègues notamment pour le traitement des anomalies.

Le Président évoque le sujet de la révision foncière des locaux professionnels : 15 000 locaux sont concernés.

Pour M. Trescarte, représentant CGT FIP 43, la situation s'est tendue dans le service suite à cette révision. La situation préoccupante en l'absence d'une collègue a déjà été signalée au précédent Directeur. Il dénonce cette révision initiée sans renfort de personnel.

M. Rodier évoque le cas de Mme Christidis qui a accepté de venir renforcer le PELP.

M. Trescarte s'interroge sur la personne qui va prendre le relais alors qu'elle va changer de service (C en B). M. Rodier prend note de la remarque et indique sa préoccupation de continuer à soutenir le PELP dans le cadre de la révision foncière mais qu'en même temps une grande partie du travail sur la révision a été effectuée.

A cela, M. Trescarte rétorque que dans les services, les agents « rament » toujours plus.

M. Cohade, représentant Solidaires Finances Publiques fait état de la surprise de certains agents qui reçoivent les avis de relance des locaux professionnels signés de la main de M. Bruno Bezard.

Le Président indique qu'il s'agit d'une relance nationale.

Pour M. Coffy, il est difficile de faire de la qualité comptable quand on manque de bras. Le travail varie en fonction de la qualité de l'ordonnateur. Pour lui, l'outil de recouvrement contentieux est inachevé (*Hélios*).

Le Président répond en indiquant les nombreux progrès.

M. Coffy, représentant FO DGFIP, estime être noyé par l'application *Hélios*.

M. Rodier rappelle les nombreux bénéfices de l'application *Hélios* par rapport aux applications multiples de la période antérieure.

M. Coffy, représentant FO DGFIP 43, rappelle qu'un projet de dématérialisation avait été prévu avec Chadrac et St Germain Laprade en 2011, les deux communes étaient volontaires. Mais on constate qu'en 2013 le projet n'a pas abouti faute de moyens attribués à la DGFIP.

M. Rodier évoque le sujet de la norme SEPA et de l'adaptation nécessaire au PES V2 au 1er janvier 2014 pour les collectivités concernées par le prélèvement (une vingtaine). Il est conscient que chacun souhaiterait que le projet dématérialisation avance plus vite. Il est bien conscient que le projet est dans une phase d'instruction qui nécessiterait maintenant quelques résultats probants.

M. Coffy, représentant FO DGFIP 43, indique que le préfet passe avant le comptable. Il est nostalgique de la période où la direction était en soutien des services.

Le Président rappelle l'articulation institutionnelle entre le DDFIP et le préfet. Il fait un point rapide sur les autres relations avec d'autres directions : la commission de surendettement avec la BDF ; la collaboration avec la douane, utile pour la BCR ; le CODAF lieu d'échanges où le procureur et le préfet sont présents.

La gestion des dépôts et services financiers est évoquée en ce qui concerne la centralisation du traitement des chèques et la création de pôles bancaires. Une particularité demeure en Haute-Loire où les chèques *Page Emploi* resteront gérés en 2014 par la DDFIP.

S'agissant des relations avec les études notariales, M. Rodier indique que 5 études utilisent régulièrement *Téléactes*.

M. Coffy, représentant FO DGFIP, indique que les personnels du SPF ont 6 mois de retard dans le traitement et que la situation est vraiment inquiétante pour ce service et pour l'impact que cela a sur les travaux des autres services de la direction.

M. Rodier insiste sur le caractère obligatoire de *Téléactes* qui est retranscrit dans la convention nationale signée par le président national du notariat. Désormais, localement, il est nécessaire de mettre en application cette convention pour redonner des marges au service SPF.

Sur le sujet de la Maîtrise des Risques, M. Trescarte trouve que beaucoup de moyens sont donnés à la Mission Maîtrise des Risques.

Le Président indique que pour la Mission Maîtrise des Risques, cela est prévu par la LOLF et le décret du 7 novembre 2012. Le service n'est pas surdimensionné, bien au contraire, et l'une des priorités est de pourvoir l'emploi de la CQC.

M. Trescarte, représentant CGT FIP 43, revient sur l'information accessible, soit disant, à tous, et s'insurge du manque de présence des PV de CTL sur Ulysse 43. C'est un exemple frappant entre l'effet d'annonce et la réalité.

M. Coffy, représentant FO DGFIP 43, trouve inadmissible que le rapport d'activités 2012 n'ait pas mentionné les questions touchant au contrôle fiscal.

De concert, FO DGFIP 43, Solidaires Finances Publiques et CGT FIP 43 demandent à avoir plus de détails, plus de données chiffrées comparatives concernant :

- le recouvrement de l'impôt ;
- les produits divers ;
- les amendes ;
- le contrôle fiscal.

Mme Bonello, représentant FO DGFIP 43, considère qu'il n'est pas très sain de ne pas publier les résultats.

Globalement, pour M. Rodier, la tendance est aux rapports d'activité plus allégés. Il précise que les *addendums* seront faits sous forme d'annexe. Il souhaite que l'on aille à l'essentiel.

3. Détermination des plages horaires des services de Direction

Mme Croizier présente la consultation qui a été réalisée auprès d'un panel de 46 agents dans le cadre du projet d'harmonisation des plages horaires fixes et variables des services de direction de la DDFIP de Haute Loire en prévision du déménagement des services localisés place Michelet.

Deux plages horaires fixes et variables ont été proposées :

→ choix n°1 : 7h30 - 19h00

→ choix n°2 : 7h00 - 18h30

L'ensemble des agents consulté s'est exprimé et il ressort que :

→ 31, soit 67,39% ont exprimé leur choix en faveur de la première tranche horaire proposée,

→ 15, soit 32,61% en faveur de la seconde.

Les horaires retenus par les agents sont les suivants

Plages horaires	Plages fixes - Matin		Plages fixes - Après midi	
	Début	Fin	Début	Fin
	9h30	11h30	14h00	16h00
7h30 – 19h00				

La mise en œuvre interviendra dès le 1er août 2013

Mme Bonello, représentant FO DGFIP 43, interroge la Direction sur la possibilité qui est offerte aux agents de revoir l'amplitude horaire en provoquant la bascule de la majorité.

Mme Croizier explique qu'il est nécessaire de rassembler une majorité suffisante et de soumettre les desiderata des agents à la direction afin de provoquer une nouvelle consultation.

M. Trescarte regrette que la méthodologie utilisée pour exprimer son vote n'ait pas été à bulletins secrets. Il rappelle l'historique de la mise en place de ces plages : « Justement un vote à bulletin secret avait été arraché à la direction de l'époque qui présentait un projet non acceptable sous prétexte d'un sondage fait par les chefs de service. Résultat : le vote à bulletin secret a été tout simplement l'inverse des affirmations de la direction, et ce à une écrasante majorité ». Il demande à ce que ce procédé soit mis en place chaque fois que ce sujet sera abordé.

Avis émis par le comité Technique Local et décisions prises par la Direction suite à ces avis

Date de la séance	Intitulé	Avis du CT		Décision prise par la Direction
25/06/2013	Détermination des plages horaires des services de Direction	Pour : 7 Contre : - Abstention : -	Favorable	Entérine le choix n°1

4. Questions diverses

- **Modification des horaires de la trésorerie de Bas en Basset**

Bien que ne figurant pas à l'ordre du jour du CTL, Mme Croizier demande à ce que cette question soit examinée. Elle précise que les documents ont été transmis tardivement par le chef de poste de Bas en Basset mais qu'ils sont complets et permettent de se prononcer.

- demande à unanimité des agents du poste pour le changement ;
- information des élus réalisés et pour laquelle il n'y a aucune opposition formelle.

La demande consiste en la fermeture au public le mercredi après midi (les autres jours ouverture 9h-12h ; 13h30-16h), l'amplitude horaire hebdomadaire proposée étant similaire à celle d'autres postes de même taille.

M. Trescarte, représentant CGT FIP 43, demande la fermeture de 2 ½ journées dans certains services et notamment sur le site de Terrasson (demande déjà formulée lors du CTL du 14 février 2013), afin de réaliser un travail de meilleur qualité. Il signale que de plus en plus de départements s'ouvrent enfin à cette option. Seul bémol, c'est souvent à cause d'un manque d'effectifs.

M. Cohade, représentant Solidaires Finances Publiques, fait le même type de demande adapté au site de Brioude.

M. Rodier, tout en ayant écouté les revendications, propose le passage au vote.

Avis émis par le comité Technique Local et décisions prises par la Direction suite à ces avis

Date de la séance	Intitulé	Avis du CT		Décision prise par la Direction
25/06/2013	Modification horaires de la Trésorerie de Bas en Basset	Pour : 7 Contre : - Abstention : -	Favorable	Accepte la demande des agents de la trésorerie

D'autres questions diverses sont abordées notamment : un point sur le nombre de recours hiérarchique, les travaux de percement des fenêtres du bâtiment rue des Moulins et la situation de la Trésorerie du Puy Ville.

- **Le recours hiérarchique**

M. Cohade, représentant Solidaires Finances Publiques, souhaite faire un point précis sur le recours hiérarchique. Concernant l'entretien d'évaluation, certains agents n'ont pas encore signé leur feuille et d'autres attendent le retour de l'autorité hiérarchique suite au recours.

Mme Croizier, directrice du Pôle Pilotage et Ressources, procède au recensement :

- sur la globalité, 14 agents tous grades confondus ont procédé à une demande de recours ;
- 4 A (2 demandes d'entretien), 1 entretien réalisé avec M. Quintin et 1 avec M. Rodier ;
- 7 B et 3 C (à vérifier) dont 2 demandes d'entretien ;
- 8 personnes n'ont pas signé leur compte rendu d'entretien professionnel à ce jour.

M. Coffy, représentant FO DGFIP 43, s'interroge alors sur la manière de border la tenue des CAPN alors que les dossiers ne sont pas tous encore traités.

Le Président précise que dans le cadre du recours hiérarchique, il veillera à ce que les dossiers puissent être débattus en CAPL.

A cela, M. Coffy, représentant FO DGFIP 43, demande à la direction si la procédure du recours hiérarchique sera close avant les départs en congés d'été.

Le Président répond par l'affirmative.

Il indique les différentes dates :

- les CAPL de recours auront lieu le 17 septembre 2013 ;
- 10 juillet résultat du mouvement des contrôleurs filière fiscale ;
- 11 juillet, CAPL filière publique et filière fiscale des agents de catégorie C, pour les contrôleurs filière gestion publique uniquement, pour les cadres A ;
- 17 juillet, CAPL des contrôleurs filière fiscale.

- Les travaux de percement des fenêtres à la DDFIP

M. Coffy, représentant FO DGFIP 43, souhaite que les agents puissent utiliser leur droit de retrait pendant la période de percement des fenêtres qui devrait durer une semaine.

Quant à M. Trescarte, représentant CGT FIP 43, il propose que soient octroyés deux jours de « congés » par la direction durant la période des travaux.

Mme Croizier indique que des mesures préventives ont été mises en place avec l'entreprise ainsi que des horaires aménagés qui peuvent être amenés à changer dans l'hypothèse où le bâtiment réagirait de manière intensive au bruit.

M. Coffy, représentant FO DDFIP 43 interroge la direction au sujet de la mesure du niveau de décibels. Mme Croizier indique qu'un sonomètre a été commandé afin de mesurer le niveau de décibels dans le bâtiment.

Le Président rajoute que des mesures sont prises pour pouvoir s'adapter à la situation proportionnellement aux conditions générées par le chantier.

Il est évident que le choix des meilleures situations est envisagé et que l'inspecteur sécurité a été consulté.

- La situation au Puy Ville

M. Trescarte, représentant CGT FIP 43, s'enquiert de la situation au Puy ville.

A l'issue de la réunion qui se déroulera le 1er juillet dans le bureau du directeur, des précisions seront apportées au CHSCT qui se déroulera le 9 juillet.

Le coût de l'audit ergonomique est très élevé.

Le directeur a demandé au secrétariat général que le dossier soit suspendu jusqu'à plus ample information.

La séance est levée à 17h00

Le Président	Le secrétaire	Le secrétaire adjoint
Henri RODIER	Pierre ROBLIN	Georges Trescarte



pour le secrétaire



Caroline CROIZIER

